



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de conseillers en exercice : 27
Date d'affichage : 19 juin 2026	Nombre de conseillers présents : 20
	Nombre de conseillers votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à la suite de la convocation adressée le 19 juin 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Patrick VELAY, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY, Timoté FRANCE

Ont donné pouvoir : Laurent MAUGÈRE à Nadine-Françoise MAUGÈRE
David RODRIGUES à Christèle DEVERGNE
Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET
Aurélie CASTANAR à Cynthia TRIMBOUR

Étaient absents : Jacques BERNARD, Olivier CARNOT, Laurie FILLÂTRE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

N° 2026 / V / 7 – 5.3 **Désignation des représentants et des personnes qualifiées de la commune au Conseil d'administration des Résidences du Val d'Essonne**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.315-10 et L.315-11, R.315-6, R.315-11 et R.315-14,
VU le décret n° 2005-1260 du 4 octobre 2005 modifiant le Code de l'action sociale et des familles et relatif à la composition des Conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres,
VU la délibération n° 2023 / X / 1 – 8.5 du Conseil municipal du 8 novembre 2023 approuvant la création de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EIHPAD), dénommé « Les Résidences du Val d'Essonne », création issue de la fusion de la Résidence d'Hautefeuille de Saint-Vrain, de la Résidence Amodru de La Ferté-Alais et de la Résidence Degommier de Cerny,
VU le protocole d'accord sur la gouvernance et le fonctionnement de l'EHPAD public intercommunal,
CONSIDÉRANT la composition du Conseil d'administration des Résidences du Val d'Essonne,
CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'élection de 2 représentants de la commune, en plus du Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la désignation d'une personne qualifiée en fonction de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE, en vue de procéder à l'élection des 2 représentants de la commune, de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès de Madame le Maire, des listes de candidats.

Après appel des candidatures, la liste suivante est proposée :

Patrick DORÉ
Sylvie BARBERI

Après avoir procédé au vote, les résultats suivants sont constatés :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	24
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	24
c. Nombre de suffrages déclarés nuls	0
d. Nombre de suffrages blancs	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	24

La liste déposée ayant obtenu la majorité absolue,

sont élus, **représentants de la commune** au Conseil d'administration de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Résidences du Val d'Essonne »

Patrick DORÉ
Sylvie BARBERI

DÉCIDE, en vue de procéder à la désignation de la personne qualifiée entrant dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès de Madame le Maire, des listes de candidats.

Après appel des candidatures, la candidature de Joëlle VUITRY est proposée.

Une seule candidature étant présentée, **Joëlle VUITRY** est désignée en tant que **personne qualifiée**, en raison de ses compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale, pour faire partie du Conseil d'administration de l'établissement public intercommunal d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Les Résidences du Val d'Essonne ».

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

